

## PEAGE-DE-ROUSSILLON (ISERE)

### La mort du petit Lorenzo pouvait-elle être évitée ?

par [La Rédaction du DL](#) | le 29/04/10 à 05h04



"Comment peut-on laisser mourir de faim un bébé qui n'a pas demandé à venir au monde ? C'est terrifiant".

L'incompréhension teintée de révolte domine auprès des habitants de l'impasse Double, dans le centre-ville du Péage-de-Roussillon (Isère), après la découverte du corps sans vie d'un bébé au domicile de ses parents. La conclusion de l'autopsie, pratiquée mardi, est terrible : Lorenzo, nourrisson de 10 mois, est décédé des suites d'un "état de déshydratation sévère et de dénutrition".

#### La mère au bord de l'overdose

Les faits remontent au 19 avril. Au n° 1 de cette impasse, une petite maison propre. Les secours interviennent dans la soirée sur demande d'un proche de la famille. "Une demi-heure plus tard, le Samu, la crim', les gendarmes, la morgue ont déboulé. La mère était assise dans la rue, prostrée", rapporte un voisin. "Quand on a vu la morgue emporter le petit corps, on a compris..." Le décès remonterait à quatre ou cinq jours avant la macabre découverte. Au bord de l'overdose, la maman de l'enfant, enceinte d'un troisième enfant, a été transportée à l'hôpital de Vienne. La semaine du drame, le père, également toxicomane, était absent du domicile. Selon les voisins, le couple s'était séparé. Alors qu'une information judiciaire a été ouverte pour "privation de soins ayant entraîné la mort par ascendant", les services sociaux sont sur la sellette.

Comment un tel drame a-t-il pu se produire, alors qu'ils étaient au courant de la situation de cette famille connue pour sa toxicomanie ? "Deux jours avant le drame, j'ai croisé la jeune femme dans la rue. Elle était seule, une véritable moribonde. Elle ne se nourrissait plus", nous confie un voisin. "Parfois, on entendait le bébé pleurer. Mais on ne peut pas appeler la gendarmerie à chaque fois qu'un bébé pleure !"

Identifiés depuis plusieurs années par les services sociaux du conseil général de l'Isère, les parents de Lorenzo s'étaient vu retirer la garde de leur premier enfant, âgé de trois ans. Il était placé dans une famille d'accueil et ses parents disposaient d'un droit de visite hebdomadaire. Depuis la naissance du deuxième enfant, Lorenzo, des voisins avaient tiré la sonnette d'alarme devant la grande précarité du couple. Tout comme les services du conseil général. "Confrontés à l'impossibilité de faire intervenir les équipes de Protection maternelle et infantile, nos services ont effectué, dès le 26 juin 2009, un signalement auprès du juge des enfants", assurent-ils.

Concrètement, une assistante sociale devait se rendre au domicile du couple tous les deux jours (lire ci-contre). Les investigations vont se poursuivre dans l'entourage de la famille. Les grands-parents paternels de l'enfant demeurent dans la même impasse. Avaient-ils encore des liens avec leur fils, leur belle-fille? Hier, ils sont restés injoignables.

Quant à la mère de l'enfant, toujours hospitalisée, elle n'a pas encore pu être entendue par le juge d'instruction.

## REPÈRES

### UNE LENTEUR COUPABLE ?

Alors que la très grande précarité du couple était connue, "il va falloir que le juge d'instruction vérifie comment il a été possible de ne pas s'apercevoir de l'état de santé de ce petit", indique une source judiciaire.

Le 26 juin 2009, 15 jours après la naissance de Lorenzo, les services du conseil général effectuent un signalement auprès du juge des enfants.

Le 30 septembre, le juge confie à l'association La Sauvegarde (ADSEA) le soin de réaliser une enquête sociale.

Six mois s'écourent avant que le juge ordonne une aide éducative.

- Le 1er avril, l'ADSEA écrit aux parents en fixant un rendez-vous le 13 avril. La famille ne se présente pas.
- Un nouveau courrier lui est adressé pour fixer un deuxième rendez-vous le 19 avril, jour de la macabre découverte, mais "compte tenu des difficultés à joindre la famille", l'association programme une visite le 22 avril. Trop tard...

Compte-tenu du délai mis par l'ADSEA, le conseil général a engagé une enquête administrative.

Évoquant cette affaire, la secrétaire d'Etat à la Famille, Nadine Morano, a annoncé qu'une proposition de loi serait examinée dans les prochains mois. Dans ce texte, Henriette Martinez, députée (UMP) des Hautes-Alpes, propose une meilleure communication entre conseils généraux en cas de déménagement d'une famille suivie ou signalée pour violence sur un enfant.